ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bureaux de poste

Question écrite n° 46216

Texte de la question

M. Leonce Deprez ayant note avec interet la publicite de La Poste qui a annonce a plusieurs reprises qu'il y aurait : « zero fermeture jusqu'au 31 decembre 1997, La Poste s'engage a ne fermer aucun bureau pendant la duree de son contrat de plan avec l'Etat », demande a M. le ministre delegue a la poste, aux telecommunications et a l'espace comment s'apprecie cet engagement, arrive a mi-parcours.

Texte de la réponse

La Poste participe activement a la politique d'amenagement du territoire en respectant les dispositions de la loi du 2 juillet 1990, de son cahier des charges et du contrat de plan qu'elle a signe avec l'Etat, avec comme objectif d'assurer un service public de qualite sur l'ensemble du territoire, qui repond aux besoins de toutes les categories d'usagers, en particulier en zone rurale. C'est dans ce sens que le president de La Poste a annonce en juin 1995 la decision de ne fermer aucun point de contact pendant la periode de l'actuel contrat de plan 1995-1997, conformement aux engagements du President de la Republique. Cette disposition a ete confirmee par le president de La Poste dans la lettre qu'il a adressee le 26 fevrier 1996 a tous les parlementaires relative a l'organisation du reseau des bureaux de poste. A l'issue de deux ans d'application, une appreciation peut etre portee sur cet engagement. Pendant cette periode, sur les 17 000 points de contact que compte le reseau postal, huit agences postales, dont l'activite etait par ailleurs extremement reduite, ont ete fermees. Il convient de signaler que ces fermetures etaient consecutives a la cessation d'activite des gerants, sans qu'il soit possible de leur trouver un remplacant et que, dans tous les cas elles sont intervenues en accord avec les elus et la population. En sens inverse, pour adapter sa presence postale et ameliorer la qualite du service rendu au public, La Poste a cree, en 1995 et 1996, 113 nouveaux points de contact, en particulier dans les zones en progression demographique.

Données clés

Auteur : M. Deprez Léonce
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 46216
Rubrique : Poste
Ministère interrogé : télécommunications et espace
Ministère attributaire : télécommunications et espace

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 décembre 1996, page 6555
Réponse publiée le : 31 mars 1997, page 1687